L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 13 JANVIER 1889.

ATTRAIT SANS PRECEDENT! L'ABEILLE Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

PLUS D'UN MILLION DE LIGNES

DISTRIBUE.

PARAISSANT

L.S.L.

SAMEDI MATIN

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de durée limitée, pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 JANVIER 1889.

GROS LOT: $300,000 !

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES.

Entre Conti et Bienville.

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$200,000, soit		$200,000
1 Lot de	100,000		100,000
1 Lot de	50,000		50,000
2 Lots de	25,000	soit	50,000
2 Lots de	10,000		20,000
5 Lots de	5,000		25,000
25 Lots de	1,000		25,000
100 Lots de	500		50,000
200 Lots de	300		60,000
500 Lots de	200		100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	300,	30,000
100 Lots de	200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	899,000
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,034,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots ni leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnants de gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, on pourra obtenir renseignement en s'adressant au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse au plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express à nos frais.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

La New Orleans National Bank,
New Orleans.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert ch poste mon à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plus [illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre St-Charles de Bidwell.
Commençant dimanche, 12 janvier 1889.
Matinées Jeudi et Samedi.

Marie Prescott, R. D. McLean,

— DE LA —

Secondés par leur propre troupe.
Dimanche et lundi—**Virginius.**
Mardi—**As You Like It.**
Mercredi—**Merchant of Venice.**
Matinée de Jeudi—**Ingomar.**
Jeudi soir—Double programme!
Pygmalion and Galathée,
et Taming the Shrew.
Vendredi—**A Winter Tale.**
Matinée de Samedi—**Romeo et Juliette.**
Samedi soir—**Richard III.**

Dimanche, 20 janvier.—LAVINIA SHANNON. 12 jan—

Académie de Musique de Bidwell.
Commençant dimanche, 13 janv. 1889,
Matinées mercredi et samedi.
La comédie de C. H. Hoyt's,

A BUNCH OF KEYS!

— AVEC UNE —

Jouée par la Frank W. Sanger's Original New York Company.
Marietta Nash dans le rôle de Teddy,
et un fort personnel, nouvelle musique, costumes et danses.
Dimanche, 20 janvier—Sponsor Little Tycoon Opera Company. 12janv—

THEATRE DE L'OPERA.
FRÉDÉRIC MAYER.....Administrateur-Gérant.
Deux spectacles populaires de dimanche!
Dimanche, Matinée, 13 janvier, à midi
ROLAND A RONCEVAUX.
Roland.....M. Berger
Dimanche soir, 13 janvier, à 8 h.
CARMEN.
Carmen.....Mme Schwoyer-Lemaître
Don José.....M. Lafargue.
Mardi soir, 15 janvier, à 8 h.,
20me soirée fashionable de somnambulisme.
FRERICHS UTZ,
(Robin des bois.)
18janv—1f

GRAND OPERA HOUSE.
La semaine commençant
DIMANCHE 13 JANVIER.
Matinées, Mercredi et samedi à 1 h. p. m.
Sixième année de la
troupe d'artistes de Arthur Rehan,
La principale troupe de comédie voyageant avec le plus récent succès obtenu au Théâtre de la **3me Avenue de Daly, à New York, dans**

NANCY & Cie.

Dimanche, 20 janvier,—7—20—8 & Love in Harness.
13 janv.—

ROBINSON'S MUSEE & THEATRES.
La semaine commençant le 10 janvier—Salle des Curiosités—M. Leonhard qui enlève de terre un cheval avec ses dents. Le Prof. Angelo et ses oiseaux apprivoisés. Punch & Judy et des curiosités sans nombre. Théâtre No 1—Une charmante comédie, Mr. Cox & McCracken. Théâtre No 2—Clark & Bunkink dans diverses chansons. 10 jan—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,037—Un vertu d'un ordre de vente daté le 27 décembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans l'Ilet No 218, borné par les rues Murat, Gasquet, Olympia et Canal, d'après une esquisse faite par Arthur de Armas, voyer, datée 29 décembre 1874, et enregistrée au bureau du Shérif Civil, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, comme suit: Commençant à une distance de 47 pieds 11 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Murat et Gasquet—la dite portion ou ferme a une façade de 121 pieds 9 pouces sur la rue Murat, et commençant à une distance de 62 pieds 2 pouces et 2 lignes du coin des rues Murat et Gasquet; la dite portion de terre a une façade de 29 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Gasquet—la profondeur de la dite portion de terre étant de 60 pieds 8 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, et la profondeur sur la ligne parallèle à la rue Gasquet étant 120 pieds; la mesure sur la ligne oblique courant de la rue Murat à la rue Gasquet étant de 109 pieds 8 pouces et 6 lignes; le tout subdivisé en cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

2° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans l'Ilet numéro 505, borné par les rues St-Louis, Scott, Conti et Cecile, dans le deuxième district de cette ville, formant l'encoignure des rues St-Louis et Scott et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1868, et déposé aux bureaux du shérif civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St-Louis, cent quarante-trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott, et dans le fond, deux cent soixante-neuf pieds huit pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan et subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés au quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un, deux et trois ans en billets hypothécaires sur son propre ordre signés et endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilège et lien de vendeur sur la propriété particulière pour laquelle les dits billets sont été donnés avec les clauses usuelles de garanties de non aliénation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de suite et les actes devront contenir ce les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour l'année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2janv—2 9 16 23 30—2 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif et Syndic,

D'une Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme Plantation Evergreen,

Comprenant la résidence, cuisine et dépendances, sucrerie, cabanes, machines, installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de la ferme, etc.

A 12 mois de crédit.

Dans l'affaire de H. Grobel & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,625—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 janvier 1889, lancé dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et adressé à moi, Charles W. Drown, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, et à Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Grobel & Co. et de Henry Grobel et de Olivier Marionneaux, j'ai procédé à la vente de la propriété ci-après décrite, avec les conditions ci-après mentionnées qui seront faites par le dit Shérif W. Drown, Shérif Civil, et Olivier Marionneaux, syndic, etc., conjointement et séparément.

Conformément au dit ordre, la propriété ci-après décrite sera offerte en vente à l'enchère publique aux conditions ci-dessous mentionnées, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans, SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, à savoir—

Le tout d'un certain morceau de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, comprenant sucrerie, cabanes, machines et installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de ferme qui se trouvent actuellement sur le dit terrain, comme et désigné comme Plantation Evergreen, situé dans la paroisse Terrebonne, en cet Etat, sur les deux rives du Bayou Terrebonne, à peu près six milles du Bayou Lafourche, mesurant vingt quatre arpents et demi de face sur les deux rives du Bayou Terrebonne sur une profondeur de dix arpents sur le côté ouest du dit Bayou et trente arpents de profondeur sur le côté est du dit Bayou Terrebonne, étant borné sur la ligne supérieure par la terre anciennement appartenant feu Ludroy Barras et la partie inférieure par les terres anciennement appartenant à Robin C. Pettis, exceptant cette partie qui a été cédée par Prosper Le Blanc de Mme Mary Jane Elbs et mesurant un arpe de face sur une profondeur de trente arpents, laquelle propriété a été acquise par Henry Grobel et Olivier Marionneaux par achat à l'enchère publique faite par le marshal des Etats-Unis du District Est de la Louisiane, le 1er avril 1882, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis du Cinquième Circuit, District Est de la Louisiane, commissaire du Joseph J. Marion vs. Terrebonne R lie, No 9,385 du dossier de la dite cour, conformément à l'acte qui a été accordé par le dit marshal, en date du 5 juillet 1882, et enregistré au bureau du Shérif de la paroisse Terrebonne, livre G G, folio 622 et seq.

Le 29 mars 1886 Henri Grobel et Olivier Marionneaux, par notes parvenant André Hero, dr., notaire, ont vendu un tiers à Leo Le Blanc, maire par acte parvenant N. B. Triate, notaire, pour la paroisse d'Orléans, le 29 mars 1886. Leo Le Blanc a rétrocédé le dit tiers à Olivier Marionneaux, syndic de H. Grobel & Cie et d'Henri Grobel et Olivier Marionneaux.

Voici l'inventaire des biens sur la dite habitation:

Sucrerie, magasin à maïs, écurie, huit cabanes simples, trois cabanes doubles, residence, cuisine et maisons de dépendances, machine à desséchement complète, 2 charrettes, 2 wagons, 3 charrettes à bagasse et une charrette à eau, charrues, moulins à coton et autres instruments nécessaires à la culture. Il y a environ 75 acres de plant de cannes seconde année et 70 acres de plant de première année, et il y a des cannes en windrow pour planter à peu près 90 à 100 acres et aussi environ 2,000 barils de maïs et 20 mulets.

Conditions—Cette crée étant la troisième et dernière, à l'encan, cette propriété sera définitivement adjugée au dernier et plus offrant pour ce qu'elle rapportera à crédit de douze mois, l'acquéreur devant fournir deux bons séparément portant intérêt respectivement aux taux de huit et dix pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les dits bons devront être payés par la totalité de la réclamation de la demanderesse actuellement due, ou pour la fraction allant à la réclamation de la demanderesse selon la somme offerte pour la propriété; la dite réclamation de la demanderesse actuellement due, comme suit:

La somme de quatre cent vingt-six dollars, montant prêté sur le stock, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er février 1881, et une autre somme de neuf cent vingt-quatre dollars, le montant de la contribution sur les dites actions du fonds capital, avec intérêt à 8 pour cent par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1881; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142.00, à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 pour cent sur $142 00, à partir du 1er décembre 1883; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142.00, à partir du 1er décembre 1884; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142.00, à partir du 1er décembre 1885; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142.00, à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1887; les dits bons devant demeurer en hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et paiera comptant les frais de publicité et les honoraires du shérif, des greffiers, etc., se chiffrant à environ trois cents dollars ($300). En sus du prix du montant de son enchère et paiera comptant les taxes d'Etat, de paroisse et de ville sur la dite propriété, se chiffrant à environ neuf cent cinquante dollars. L'acquéreur assumera le résidu de la dite dette, capital hypothécaire qui n'est pas encore dû, mais qui doit être capitalisé vertu de la charte et loi de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: La somme de cinq mille trois cent quatre-vingt-seize dollars, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de la charte et loi, et le reste du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10jan—10 16 23 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louis Guion.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,478—Division A—Attendu que Alphonse Victor Phillips, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Guion, décédé intestat; avis est par le présent donné aux tous ceux qui seront concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 janv—13,18,22

Succession de Ex. Grey Willet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,260—Division C—Avis, est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont), pour lesquelles le compte final présenté par Jules Elliot Villet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13janv—13 18 22

Succession de Mme M. E. Feinholz,
femme décédée de John ou Johann Appell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,914—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont), pour lesquelles le compte final présenté par H. F. Klumpp, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
6janv—6, 11, 15

Succession de Mme Mary Weyser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,526—Division B—Attendu que Mme Mary Weyser, épouse de Frédérick Bleasy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Weyser, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 jan—8 12 17.

Succession de Luigi Izzo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,862—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Luigi Izzo, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 janv—11 16 20

Succession de Philip Kornmegg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 25,925—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Kornmegg, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
5janv—8 9 13.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm. A. Jansen vs. ses créanciers.—No 25,818.—Division "E"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire William A. Jansen soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers, soit convoquée et tenue paraventi Amédée Ducatel, greffier judiciaire, son bureau No 50 rue Royale, en cette ville, le VENDREDI 8me jour de février 1889, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues, et que Joseph Lambert, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 3 janvier 1889.
(Signé): ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme;
M. GUIRAUD, Député Greffier.
8 jan—3f au 8 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Horace J. Andrus vs. ses créanciers—No 25,790—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Horace J. Andrus, insolvable, soit et est par le présent accepté par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit définitivement tenue paraventi Amédée Ducatel, notaire, à son bureau, le MARDI, 15me jour de janvier 1889, à midi, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres procédures judiciaires contre sa personne et biens propriétés soient suspendues.

Nlle-Orléans, 2 janvier 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député Greffier,
8janv—8f au 15 janv.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Fred. V. Clare vs. ses créanciers—No 25,844. Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de Frederick V. Clare, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing Esq., notaire en cette ville, No 29 rue du Camp, le LUNDI, 11e jour de février 1889, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles R. Rice, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1889.
Signé: N. H. RIGHTOR
Juge.
Pour copie conforme;
M. GUIRAUD, Député Greffier.
8janv—3f au 11fév.

In Re German American Insurance Company of New Orleans demandant une [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 22,630—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles P. Drolla, liquidateur des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
11janv—11 16 20

Lergeac & Jourdan vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,290—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont), pour lesquelles le compte présenté par Pierre Lanaux, syndic provisoire de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds remis au syndic nommé par les créanciers pour être distribués conformément à la loi.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
janv—8 9 13

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Albert Mackie vs. Robert Albrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 25,437—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Galvez et Miro, désigné par le numéro dix; le dit lot mesure vingt-deux pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Palmyre, et profondeur de cent trente pieds trois pouces et quatre lignes.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, désigné par le numéro trente un sur un plan de J. Hedin, ingénieur, en date du 30 avril, 1836; le dit lot mesure vingt huit pieds six pouces de face à la rue Girod sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2janv—2 9 16 23 30—fev2

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. Fisher & Sons vs. Henry Heuckert, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 25,685—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'Ilet borné par Felicity road, et les rues Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à Felicity road, 30 pieds 9 pouces de face à la rue Terpsichore, 50 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois et à un étage.

Conditions: comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent sur ce même prix d'adjudication au moment même de la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Dirtos, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 déc—18 22 29—5 12 19 janv

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Luther F. Tower vs. Manoré Cambelin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,627—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Galvez et Miro, désigné par le numéro dix; le dit lot mesure vingt-deux pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Palmyre, et profondeur de cent trente pieds trois pouces et quatre lignes.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, désigné par le numéro trente un sur un plan de J. Hedin, ingénieur, en date du 30 avril, 1836; le dit lot mesure vingt huit pieds six pouces de face à la rue Girod sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 déc—19 26—2 9 16 19 janv

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant le coin des rues Gasquet et Galvez, connue comme les Nos 221 et 223 rue Gasquet.

Luther F. Tower vs. Andrew T. Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,624—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Galvez, Miro, Canal et Gasquet, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées; le dit morceau ou portion de terre mesure, au pied américain, à peu près, vingt-huit pieds neuf pouces de face à la rue Gasquet, sur cent deux pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur, ensemble avec le privilège d'une allée de trois pieds six pouces dans le fond et au face à la rue Galvez; le dit morceau de terre formant le coin des rues Gasquet et Galvez.

Les bâtisses de la dite propriété sont désignées par les Nos 221 et 223 rue Gasquet; No 221 formant le coin Gasquet et Galvez.

Acquis par le défendeur de John B. Cambaillh, par acte devant Jules Y. Charpentier, notaire, le 17 décembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18déc—18,20—jan 2,9,15,19

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Maison confortable.
Dans le Deuxième District, No 209 rue Miro.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 7 dans l'Ilet borné par les rues Miro, Dumaine, Galvez, et St. Philippe, mesurant 36 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de 172 pieds 11 pouces et 1 ligne sur le côté le plus rapproché de la rue St-Philippe, et 150 pieds, 4 pouces et 2 lignes du côté de la rue Dumaine, et 38 pieds 3 pouces et 1 ligne de large sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en un cottage simple recouvert en ardoises, ayant 1 grande chambre et 2 cabinets. La bâtisse du fond a 2 grandes chambres, 1 cuisine et une chambre à l'étage supérieur, avec une bâtisse dans la cour ayant une grande chambre à chaque étage; dans la cour, il y a diverses arbres fruitiers, 1 grand hangar, citerne, puits et lieux d'aisance. Le tout d'après un plan à la Bourse.

Termes et conditions—Comptant, ou la moitié comptant et la balance à un crédit de un an avec billets portant 8 pour cent d'intérêt jusqu'à paiement final, et toutes les clauses et conditions usuelles. Les taxes d'Etat et de ville de 1888 ont été payées d'avance par le vendeur.

L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Dirtos, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 janv—12 19 26

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Shropshire & Co vs. leurs créanciers.

Liqueurs, Vins assortis, Cidre, Sirops, Brandies, Vinaigre et Cigares assortis, Barils, Kegs, Dame-jeannes, Bouteilles, Jugs, Boites.

Meubles de Bureau, Coffre-fort, etc.

5 actions Smelting stock.

—Dossier No 25,150.—

A l'encan—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, W. I. Hodgson, Ex. Sheriff, encanteur, Bureau No 42 rue Carondelet, LUNDI, 14 janvier 1889, à 10 heures du matin, A. M., au local No 34 rue Tchoupitoulas, entre les rues Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de vente en date du 2 janvier 1889, à moi adressé par l'Honorable Prud. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "H" daté le 2 janvier 1889, Docket No 25,150, dans l'affaire de Shropshire & Cie vs. leurs créanciers, il sera vendu à l'encan—

1° **Tout le contenu** du dit établissement, comprenant liqueurs, vins, cigares, meubles de bureau et matériel, le tout déposé au inventaire enregistré dans l'Honorable Cour ci-dessus.

2° **5 actions de Fonds capital** dans le Lidyon Smelting Company, de $50 chaque action, payé en plein.

Conditions—Comptant avant livraison.
4 jan—4 a 6 et 10 a date.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le premier district, en face du Keller's Market.

Succession de William Tacke.

No 760—Cour du 20me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Wm. Kernaghan, encanteur—SAMEDI, 19 janvier, 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Jules Ferrier, juge de la Cour du 20me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, dans la succession ci-dessus la propriété ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'Ilet borné par Felicity road et les rues Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à Felicity road, 30 pieds 9 pouces de face à la rue Terpsichore, 50 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois et à un étage.

Conditions: comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent sur ce même prix d'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Jas. J. Wolfson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 déc—18 22 29—5 12 19 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Avantageusement situées.

Propriétés améliorées dans le Deuxième District,

Coin Ste. Anne et Robertson,
près du Marché Trémé, une maison à double corps de logis et mansarde en briques à un étage.

No 172 rue Robertson, entre Ste. Anne et Dumaine, près du Marché Tr